

# MEMOIRE D' ETUDE PARTICULIERE A OPTION

-----

## VERS UN RENSEIGNEMENT EUROPEEN.

**Directeur D'EPO :** Capitaine de Vaisseau PENE (DRM)

**Officiers rédacteurs:** Chef de bataillon HILL Trevor-paul.

Commandant (air) LEGAI Pascal.

Capitaine de corvette ( Allemagne) REINEKE Ulrich.

Chef de bataillon TANGUY Didier.

## Vers un renseignement européen.

Contenu du sujet :

A partir :

- d'un rapide bilan des expériences et des opérations passées ;
- d'une analyse des intérêts de chaque pays (stratégiques, industriels, militaires...) ;
- des contraintes diverses, nationales ou internationales ;
- des facteurs favorables et défavorables ;

Il s'agit de faire des propositions concrètes pour que les pays européens se dotent d'une capacité commune propre de renseignement d'intérêt militaire. La difficulté est de rester réaliste, de réfléchir en prenant en compte ce qui existe

\*\*\*\*\*

Liée à la construction européenne par le biais de l'élaboration d'une politique européenne de sécurité commune, la constitution d'un renseignement européen est un sujet d'actualité. Elle en est même un point dur, tant on ne peut envisager de défense sans renseignement.

Le problème est que, aujourd'hui, l'Europe du renseignement est plus une mise en commun de certaines capacités nationales qu'une capacité commune de renseignement. Cependant, il existe un courant de volonté d'aller plus loin pour créer un outil de renseignement paritaire et intégré. Cette notion est très différente de la mise en commun actuelle de capacités préexistantes, en particulier aux niveaux opératifs et tactiques en opération extérieure.

Le présent rapport dresse d'abord un état des lieux sur l'existant en matière de renseignement en Europe. C'est un préalable indispensable. Les solutions à imaginer pour bâtir un renseignement européen se doivent avant tout d'être réalistes. C'est-à-dire qu'elles doivent prendre en compte ce qui existe et le modifier, et non pas être de simples cogitations ex-nihilo. Le rapport se poursuit par une étude des approches possibles du problème, entre la simple mise en pot commun de certains moyens nationaux et la coopération accentuée. Aucune solution immédiate n'apparaît. Les contraintes sont diverses et nombreuses. Seule la politique des petits pas, progressive et réaliste, semble possible. C'est dans ce cadre que la troisième partie de cette étude regroupe donc les propositions du groupe de travail EPO 08 de la 7<sup>ème</sup> promotion du CID pour la construction d'un renseignement européen.

# MEMOIRE D'EPO.

## VERS UN RENSEIGNEMENT EUROPEEN.

### I°) Etat des lieux

#### 1) Définitions

##### a) RIM

Le renseignement d'intérêt militaire (RIM) est destiné au commandement. Dans le cadre de cette étude, le « commandement » sera compris comme désignant l'ensemble des décideurs impliqués dans la fonction défense. A ce titre le renseignement ne peut revêtir un caractère exclusivement militaire, il est également politique, diplomatique et, dans une certaine mesure, économique et technologique.

Le renseignement d'intérêt militaire couvre donc l'ensemble des connaissances, des informations et des renseignements nécessaires au gouvernement pour assurer en tout temps la direction militaire de la défense et aux états-majors pour définir la stratégie militaire générale, planifier les opérations possibles et conduire les campagnes ou opérations.

Le RIM comprend donc le Renseignement militaire (RM) proprement dit et le Renseignement d'environnement (RE).

RM : le RM regroupe l'ensemble des renseignements sur la défense et les forces armées de pays étrangers.

RE : le RE couvre tous les autres domaines permettant d'appréhender complètement l'adversaire potentiel dans toutes ses dimensions : économie, géographie, équipement, politique générale, culture etc..

##### b) Veille stratégique<sup>1</sup>

La veille stratégique permanente comprend l'identification des crises politiques et militaires pouvant affecter les intérêts français, ou pouvant impliquer la France, ainsi que le suivi de la situation stratégique.

Elle implique la surveillance des menaces potentielles d'ordre technologique (prolifération nucléaire et balistique), économique (concurrences déloyales et corruption, trafics illicites) et sécuritaire (flux migratoires, crime organisé international) dès lors que ces risques interfèrent avec la défense militaire du pays.

A ce titre, seront écartées de cette étude les activités de renseignement type espionnage industriel, intelligence économique offensive.

Il convient de noter d'emblée que si la coopération des outils de renseignement s'impose quasi naturellement (du moins dans les intentions et le principe) dans le cadre d'interventions multinationales (en raison de l'existence d'un objectif commun),

---

<sup>1</sup> IM 1000 ch. VII p. 7

la veille stratégique à l'européenne constitue sans doute le champ d'innovation le plus prometteur pour la construction d'un renseignement européen.

## 12) Contexte et environnement politique

### a) Contexte européen (UEO/UE/Petersberg/Helsinki)

Il s'agit de mettre à disposition de l'UE un dispositif de renseignement militaire permettant la conduite des opérations comme prévu dans les conclusions du Conseil européen d'Helsinki.

Notamment, ce dispositif permettra d'assurer :

- D'une part, une capacité de décision autonome pour l'orientation politique et la direction stratégique (niveaux politico-militaire et stratégique)
- D'autre part, le renseignement aux niveaux opératif et tactique pour la mise en œuvre d'une force européenne d'intervention de 60000 personnes pour remplir les missions de Petersberg.<sup>2</sup>

Le Conseil d'Helsinki prévoit la participation à ces opérations non seulement de tous les Etats membres de l'UE mais aussi des autres pays. Dans le cadre de cette étude nous nous limitons à cette définition :

---

<sup>2</sup> Conclusions du Conseil européen d'Helsinki des 10. et 11. Décembre 1999

Le Conseil européen adopte les deux rapports de la présidence sur le développement des moyens de l'Union pour la gestion militaire et non militaire des crises dans le cadre d'une politique européenne commune renforcée en matière de sécurité et de défense.

Le Conseil souligne sa détermination de développer une capacité autonome de décider et, là où l'OTAN en tant que telle n'est pas engagée, de lancer et de conduire des opérations militaires sous la direction de l'UE, en réponse à des crises internationales. Ce processus évitera d'inutiles doubles emplois et n'implique pas la création d'une armée européenne.

Se fondant sur les lignes directrices définies par le Conseil européen de Cologne, et sur la base des rapports de la présidence, le Conseil européen a notamment décidé ce qui suit :

- Coopérant volontairement dans le cadre d'opérations dirigées par l'UE, les Etats membres devraient être en mesure, d'ici 2003, de déployer dans un délai de 60 jours et de soutenir pendant au moins une année des forces militaires pouvant atteindre 50000 à 60000 personnes, capables d'effectuer l'ensemble des missions de Petersberg ;
- De nouveaux organes et de nouvelles structures politiques et militaires seront créés au sein du Conseil pour permettre à l'Union d'assurer l'orientation politique et la direction stratégique nécessaire à ces opérations, dans le respect du cadre institutionnel unique ;

Rapport sur l'état des travaux établi par la présidence pour le Conseil européen d'Helsinki :

....., sans duplication inutile, d'entreprendre les missions définies à Petersberg à l'appui de la PESC. ....Des capacités européennes plus efficaces seront développées sur la base de capacités nationales, binationales et multinationales existantes, .... Les Etats membres ont également décidé de déterminer rapidement des objectifs collectifs de capacité en matière de commandement et de contrôle, de renseignement et de transport stratégique,.... Développer et coordonner des moyens militaires de surveillance et d'alerte rapide ;

Les artisans du traité d'Amsterdam ont réservé une place importante aux missions de Petersberg du nom du lieu où s'est tenu en juin 1992 le conseil ministériel de l'UEO qui les a défini. Il s'agit de missions humanitaires et d'évacuation, de missions de maintien de la paix et de missions de force de combat pour la gestion des crises, y compris les missions de rétablissement de la paix.

**Pays européens** = pays membres de plein droit UE/UEO. Cependant, il convient dès à présent de souligner que cette définition théorique devra dans les faits intégrer le cas des pays géographiquement européens non-membres de l'UE mais appartenant à l'OTAN. Des statuts particuliers devront sans doute être élaborés.

#### b) Volonté politique de défense européenne et limites actuelles

La volonté politique s'est affirmée lors des Conseils européens de Cologne et d'Helsinki qui constituent des étapes importantes vers une PESC<sup>3</sup>. Cette volonté découle pour une large part des enseignements tirés du conflit du Kosovo et porte à la fois sur le domaine politique et sur le domaine militaire.

En tout état de cause, la volonté politique européenne a été affichée.

« S'agissant plus spécifiquement de la capacité de renseignement, qui constitue un élément central de l'autonomie d'appréciation et de décision de l'Union européenne, nous sommes déterminés à fédérer les moyens existants ou à venir, y compris dans le domaine spatial, pour constituer des capacités communes européennes. »<sup>4</sup>

Cette déclaration prise au premier degré laisserait supposer que la construction d'un renseignement européen intégré constitue un principe acquis et que la volonté politique en sera le principal (voire unique « moteur »).

Cependant, le Kosovo a clairement démontré les limites existant en matière de coopération européenne. Elles apparaissent dans la traduction de cette volonté politique en actes concrets, les oppositions politiques quotidiennes<sup>5</sup>, la définition du rôle dévolu au renseignement<sup>6</sup> et la détermination des moyens européens disponibles pour les opérations.<sup>7</sup>

#### c) Synthèse de l'implication potentielle de chaque pays dans la construction d'un renseignement européen.

Trois critères ont été retenus pour tenter d'évaluer celle-ci. Ils concernent les aspects :

- stratégique
- industrielle
- militaire

Selon les critères on peut regrouper les pays européens en trois groupes :

---

<sup>3</sup> PESC: politique étrangère et de sécurité commune.

<sup>4</sup> Conseil Franco-Allemand de Défense et de Sécurité. Déclaration de Paris du 30. Novembre 1999

<sup>5</sup> « Cependant, la volonté politique apparaissant au moment de la négociation des traités n'est pas toujours suivie d'une volonté politique au quotidien, lorsque l'Union doit agir sur la scène internationale. Pour certains, les ambitions suscitées par la PESC ont parfois été déçues, notamment lors du conflit déchirant l'ancienne Yougoslavie. » [www.ue.eu.int/pesc/pres.asp?lang=fr](http://www.ue.eu.int/pesc/pres.asp?lang=fr)

<sup>6</sup> Kosovo : une guerre d'exceptions. Rapport d'information n° 2022 de l'Assemblée Nationale : La crise du Kosovo a confirmé l'importance des fonctions de renseignement mais a également montré leur antinomie puisque le renseignement reste avant tout national même au sein d'une alliance ou coalition.

<sup>7</sup> Kosovo : une guerre d'exceptions. Rapport d'information n° 2022 de l'Assemblée Nationale : .... – la majorité des pays européens ont envisagé jusqu'à une période récente de ne développer leurs capacités que dans le cadre de l'OTAN.

Groupe	Caractéristiques
I	<ul style="list-style-type: none"> <li>• membre du conseil de sécurité de l'ONU</li> <li>• puissance militaire importante</li> <li>• possédant de moyens de renseignement autonomes</li> <li>• grande volonté d'intervention en OPEX même en national</li> <li>• intérêts et stratégie globale</li> <li>• importante base industrielle</li> </ul>
II	<ul style="list-style-type: none"> <li>• puissance militaire importante</li> <li>• faible volonté d'intervention en dehors du cadre de l'OTAN, de l'UEO ou l'UE</li> <li>• faiblesse des moyens de renseignement national</li> <li>• stratégie euro-atlantique</li> <li>• zone d'intérêt euro-atlantique</li> <li>• importante base industrielle</li> </ul>
III	<ul style="list-style-type: none"> <li>• autres pays</li> </ul>

#### d) contraintes diverses (nationales et internationales)

- Les contraintes d'échéances pèsent sur les différents niveaux de renseignement :

Evolution	Type de renseignement	Niveau	Fonction
Lente	Renseignement de documentation	Politico-militaire Stratégique	Orientation politique et direction stratégique
Moyenne	Renseignement de situation (24 – 72 h)	Stratégique Opératif Tactique	Direction stratégique et conduite des opérations
Rapide	Renseignement de combat en temps réel	Stratégique Opératif Tactique	Conduite des opérations

Trois remarques générales s'imposent :

- Les résultats du renseignement acquis aux niveaux inférieurs remontent très vite au niveau politico-militaire comme l'ont démontré les récentes opérations.
- Par ailleurs on peut également constater que le niveau de commandement définit souvent le délai acceptable d'acquisition et d'exploitation du renseignement. Plus le niveau est bas, plus ces délais sont courts.
- Enfin, le type d'opération et le niveau d'implication des décideurs politiques conditionne également les exigences en matière de délais de transmission des renseignements.

Appliquées au renseignement européen, ces remarques impliquent :

- Qu'il conviendra d'éviter dans la construction d'un renseignement européen de ne pas ajouter de délais excessifs dans la transmission des informations au commanditaire.
- Que plus les délais sont courts (échelon tactique), plus la structure de renseignement européenne devra être intégrée et les procédures rigides.

- homothétie des services (interopérabilité)

Les différents pays européens ont développé, pour des raisons historiques et culturelles, des organisations différenciées de la fonction renseignement. Les services nationaux se distinguent donc par des organigrammes, des attributions et des procédures qui ne correspondent pas.

Lors des opérations du Kosovo par exemple, tous les services et unités spécialisés impliqués sur le théâtre ont eu des difficultés à identifier leurs interlocuteurs étrangers équivalents. Dès lors, et la synthèse et l'échange d'information restaient la responsabilité des niveaux stratégique et politique. Le fait de toujours devoir monter vers le haut, représente une contrainte pour l'échange d'informations. L'identification de l'interlocuteur adéquat au sein d'un autre service européen constitue une difficulté qu'il faudra impérativement surmonter.

- Les besoins en renseignement sont tirés par les demandes des Etats

Ce sont les besoins des décideurs agissant au service de politiques nationales qui déterminent les axes de recherche attribués aux services de renseignement. Dès lors chaque pays déterminant ses propres centres d'intérêt et possédant chacun une définition de « l'intérêt national », la construction du renseignement européen risque de se heurter à la difficulté de déterminer des objectifs renseignement communs, avec pour conséquence une dispersion de son action.

Cette menace s'avère moins sensible aux niveaux tactique et opératif où la nécessité fait loi, en particulier lors des opérations multinationales. En revanche, au niveau stratégique et politico-militaire, où le RIM à moyen terme et le renseignement de documentation peuvent avoir une plus grande valeur, il sera plus difficile de concentrer les efforts d'un outil de renseignement européen .

- La collaboration avec les industries nationales (retour d'expérience)

Le retour d'expérience du renseignement (qu'il s'agisse de la performance des systèmes d'exploitation et de transmissions, ou des renseignements bruts issus des capteurs) constitue un enjeu important pour les industries nationales dans la compétition pour le développement des nouveaux systèmes d'acquisition, d'analyse et de diffusion du renseignement. Par exemple l'Allemagne poursuit après l'échec du programme HELIOS un projet national de satellite radar SARLUPE.

La préservation de programmes technologiques nationaux et des savoir-faire techniques qui leur sont associés pourrait ainsi constituer une entrave au développement d'un renseignement européen. Toutefois les coûts de ces programmes encourageront progressivement l'élaboration de programmes multinationaux, mais seront ils toujours « européen –européens » ?

- Le problème du contrôle parlementaire

Le contrôle parlementaire n'est pas exercé de la même manière dans tous les pays. L'établissement de procédures communes quant au contrôle par les pouvoirs législatifs des moyens de renseignement apparaît nécessaire car la surveillance de la fonction renseignement par l'appareil législatif devient une règle générale en Europe. Le paragraphe 13.a) présente les approches des principaux pays européens dans ce domaine.

Déterminer quelle instance législative exercera ce contrôle sera l'enjeu d'après débats car ce choix sera directement lié au degré d'intégration politique de l'Europe de la défense.

- facteurs favorables et défavorables qui sont regroupés selon leur impact politique, professionnel ou budgétaire.

Les facteurs favorables concernent plusieurs domaines :

*Le domaine professionnel :*

Face à la multiplicité des crises et des menaces potentielles, les agences nationales de renseignement sont, plus que par le passé, contraintes à déterminer des priorités. Une agence nationale n'est donc plus capable de satisfaire à une demande exhaustive et permanente de renseignements. Une coopération transnationale entre services s'impose donc de manière accrue, contexte particulièrement favorable au développement d'un renseignement européen.

Par ailleurs, tout renseignement pour être reconnu fiable exige une confirmation par recoupement qui plaide également pour une coopération accrue des divers services européens.

Enfin, dans le cadre de la construction d'un pilier européen au sein de l'OTAN, un renseignement européen s'avèrerait plus crédible en terme de capacités. De ce fait il serait à même d'échanger des informations avec les services américains sur la base d'un partenariat plus équitable au sein de l'Alliance.

*Le domaine politique*

Dès lors, il apparaît qu'un renseignement européen constitue un outil indispensable à la manifestation d'une autonomie de décision politique de l'Europe en matière de gestion des crises de grande ampleur. Cette affirmation se vérifiera tant au sein de l'OTAN ( où les décisions politiques sont prises sur la base d'un quasi-monopole américain du renseignement) qu'en dehors de l'OTAN lorsque les pays européens souhaiteront agir sur la base d'évaluations de situation indépendantes.

Entre européens, cette coopération dans un domaine qui restait jusqu'à maintenant soumis à la réserve nationale, servira comme élément de confiance, cohésion et communication.

Des facteurs défavorables leur répondent dans les mêmes domaines :

*Sur le plan professionnel :*

Le travail en coopération des services nationaux se heurte cependant à un certain nombre d'obstacles essentiellement culturels. Les exigences de la confidentialité, le besoin de protéger ses sources nationales, les méthodes de travail et de recueil ont créé un esprit de corps et des cultures nationales du renseignement difficiles à transcender. La difficulté à cerner des besoins communs, l'absence de langue de travail définie, l'échec des programmes européens de satellites sans oublier l'absence de systèmes européens de transmissions de données protégées ont jusqu'à maintenant empêché une coopération efficace.

*Sur le plan politique :*

Si la volonté politique a été clairement affichée, il faut reconnaître qu'elle tarde encore à s'exprimer par des décisions précises et des réalisations concrètes.

La définition des zones d'intérêt et de la notion « d'intérêts nationaux » reste encore à faire.

En outre, cette volonté est le fait de quelques pays très engagés dans la construction européenne, attitude non partagée par d'autres qui, en matière de sécurité, se satisfont de leur appartenance à l'OTAN. Certaines nations craignent également de devoir se prononcer entre la solidarité européenne et le lien transatlantique.

Enfin, le style des attitudes et du langage utilisé, entre autres par la France, pour promouvoir la construction européenne semble parfois rebuter les petites nations du vieux continent qui paraissent craindre une forme de mise sous tutelle européenne en matière de renseignement.

*Sur le plan budgétaire :*

Les investissements initiaux à consentir sont importants et leur rentabilité ne sera pas immédiate. La construction d'un renseignement européen risque de se faire sous enveloppe constante, et donc au détriment de capacités nationales, dans un contexte budgétaire qui, pour l'instant, reste peu favorable.

### 13) STRUCTURES ET MOYENS

#### a) Capacités de renseignement des pays européens.

L'examen des services des principaux pays européens<sup>8</sup> apporte les éléments suivants :

##### Le cas allemand.

Trois institutions y assurent des missions de renseignement :

- Le service de renseignement fédéral (Bundesnachrichtendienst ou BND), uniquement militaire à l'origine, qui devient mixte mais à prédominance civile, subordonné à la Chancellerie fédérale, est chargé de recueillir des informations concernant l'étranger ;
- L'office fédéral pour la protection de la Constitution (Bundesamt für Verfassungsschutz) agit dans le domaine de la sécurité intérieure ;
- Le service de protection militaire (der militärische Abschirmdienst) est une institution de l'armée fédérale, donc subordonnée au ministère de la Défense, qui a pour mission de protéger l'armée contre des actions perturbatrices relatives à son domaine de compétence ;

Ces services de renseignement sont soumis au contrôle de la commission parlementaire de contrôle, légalement fondée en 1979, et les comités spécialisés du

---

<sup>8</sup> Rapport de l'Assemblée Nationale n°1951 du 23 novembre 1999 portant sur l'intérêt de créer une délégation parlementaire pour les affaires de renseignement.

Bundestag. Les services de renseignement ont l'obligation de fournir toute information nécessaire au contrôle.

A la majorité des 2/3, la commission de contrôle, dont les compétences ont été élargies depuis 1992, peut lever la conservation du secret. Cette dernière, organe de soutien du Bundestag, a pour mission principale, d'empêcher qu'à travers les actions des services de renseignement, on ne porte atteinte aux droits du citoyen.

#### L'exemple britannique.

Quatre principaux services y assurent des missions de renseignement :

- Le service militaire de renseignement (DIS ou Defense Intelligence Staff) responsable du renseignement militaire au ministère de la Défense ;
- Le service secret de renseignement (SIS ou Secret Intelligence Service, ou MI6), responsable devant le Ministre des Affaires étrangères, dont la mission est la surveillance extérieure du territoire ;
- Le service de sécurité (the Security Service ou MI5), placé sous la tutelle du Ministre de l'intérieur, agit en matière de sécurité intérieure ;
- Le siège social des communications du gouvernement (GCHQ ou the Government's Communication Headquarters), responsable devant le Ministre des Affaires étrangères, qui a pour mission de surveiller le spectre électromagnétique.

Le contrôle est à la fois ministériel (comité mixte de renseignement, comité ministériel pour vérifier la ligne de conduite des services, comité permanent des Ministres).

La distorsion inquiétante entre la conduite quasi autonome des opérations secrètes par les agences elles-mêmes et le pouvoir politique, a conduit à la création d'un comité parlementaire de contrôle appelé « comité de renseignement et de sécurité ». Sa fonction est principalement d'examiner les dépenses et la ligne de conduite des services (MI5, MI6 et GCHQ), mais pas les opérations qu'ils mènent.

Le Premier ministre dispose d'un droit de veto sur les informations qu'il jugerait trop confidentielles.

#### L'approche italienne :

Il existe deux grands services de renseignement :

- Le Service pour l'Information et la Sécurité Militaire (SISMI), dépendant du ministère de la défense ;
- Le service pour le Renseignement et la Sécurité de l'Etat Démocratique (SISDE), dépendant du ministère de l'Intérieur.

Le renseignement militaire opérationnel est assuré par le SIOS (Servizio Informazione Operative Segrete), dépendant du ministère de la défense. Il existe également une direction d'investigations anti-Mafia (DIA).

Concernant le contrôle parlementaire, la loi du 24 octobre organise la gestion des services de renseignement italiens. La responsabilité de la planification et de l'engagement des services de renseignement incombe au Premier ministre, avec l'aide du Comité Interministériel pour le Renseignement et la Sécurité (CIIS) et le Comité Exécutif pour les Services de Renseignement et de Sécurité (CESIS).

Suite à la mise en évidence en octobre 1993 de liens entre le renseignement et la Mafia, un Centre Unitaire de Sécurité a été créé, dépendant du Premier ministre.

Le Président du Conseil peut, en le motivant, opposer le secret d'Etat aux membres de la Commission parlementaire.

L'examen de l'organisation des services de renseignement de l'Allemagne, du Royaume Uni et de l'Italie, et du contrôle parlementaire qui s'exerce dans chacun d'eux conduit à la conclusion suivante :

La mise en place d'une structure de renseignement au niveau européen nécessitera une forte volonté politique des pays concernés. Pour fonctionner de façon efficace, cette structure ne peut aisément être soumise au contrôle parlementaire respectif de chacun des Etats contributeurs. Compte tenu de la volonté de l'UE, affichée au sommet d'Helsinki, de se doter de moyens militaires significatifs avec les moyens de renseignements associés (le Centre Satellitaire de l'UEO dépendra de l'UE), le contrôle devra s'exercer préférentiellement dans le cadre d'une instance européenne (Parlement par exemple) et sur un socle d'intérêts communs.

Cette idée est développée en troisième partie du présent document.

#### b) structures communes.

Le commandement intégré de l'OTAN met à la disposition des pays membres, notamment des pays européens qui en font partie, les renseignements nécessaires à ses missions. En pratique, les Etats-Unis possèdent l'essentiel des capteurs, notamment satellitaire, et ne diffuse l'information à des pays tiers qu'à condition que la sécurité nationale américaine n'en soit pas affectée. Cette notion de sécurité nationale reste volontairement floue pour justifier les cas de rétention et constituer un instrument de gestion diplomatique.

Au niveau européen, deux entités aptes à fournir des renseignements d'origine image émergent aujourd'hui :

- l'organisation tripartite d'Hélios 1 (France / Italie / Espagne),
- le centre satellitaire de l'UEO.

#### • L'organisation tripartite Hélios 1<sup>9</sup>

Hélios constitue le premier programme spatial de défense à dimension européenne.

Le programme Hélios1 a été le fruit d'une coopération entre la France (79%), l'Italie (14%) et l'Espagne (7%). Il couvre la réalisation de deux satellites (Hélios 1A et 1B), la mise en place dans chacun des pays partenaires d'un centre de réception

---

<sup>9</sup> Magazine Air Actualités n°480 de mars 1995.

et d'un centre principal hélios (CPH). La programmation quotidienne s'effectue au CPH français à Creil entre des représentants des trois nations. L'utilisation des satellites s'effectue au prorata de la contribution financière au programme. A ce jour, il n'y a eu officiellement, aucun problème sur le choix des priorités de prise de vue, en terme d'emploi opérationnel, entre les trois partenaires.

Une coopération entre pays amis implique des zones d'intérêt très voisines, par conséquent, des demandes souvent difficiles à concilier. Pour optimiser le partage, qui se base sur un temps d'utilisation du satellite, il a fallu faire preuve d'imagination. Par exemple, l'établissement d'une liste d'objectifs communs sur ces zones d'intérêt, en acceptant de se céder réciproquement les images correspondantes. Cette approche exige un processus d'analyse commune de la situation internationale.

Au dire même des utilisateurs, le partage d'un outil commun entre un plus grand nombre d'utilisateurs pourrait poser certains problèmes en matière de priorité et disponibilité du satellite.

- Le centre satellitaire de l'UEO

L'UEO a souhaité, en 1991, disposer d'une première capacité d'observation spatiale. Cette volonté s'est traduite par la création du Centre satellitaire de l'UEO, organisme permanent implanté à Torrejon près de Madrid. Le Centre travaille au profit du Conseil de l'UEO et des treize nations qui contribuent à son budget : les dix Etats membres et les trois membres associés.

Le Centre est investi d'une mission d'exploitation d'images issues de satellites d'observation, à des fins de sécurité et de défense. Ces images sont acquises pour répondre aux questions posées par le Conseil de l'UEO, les Etats membres, les membres associés ou tout autre utilisateur désigné par le Conseil.

Les domaines d'application sont :

- la surveillance générale dans le domaine de la sécurité (surveillance générale de zones d'intérêt au profit de l'UEO, l'aide à la vérification de l'application des traités, l'aide à la maîtrise des armements et de la prolifération),
- le soutien aux missions de type « Petersberg »<sup>10</sup>,
- la surveillance dans les domaines plus spécifiques (la surveillance maritime, la surveillance de l'environnement).
- la formation de spécialistes en interprétation d'images numériques,
- le développement de techniques et de procédures nouvelles permettant d'augmenter l'efficacité opérationnelle du Centre.

La réponse à une question posée se traduit par la production d'un « dossier ». Ce dossier contient les images spatiales et les cartes utilisées pour la mission, mais

---

<sup>10</sup> En 1992, le Conseil ministériel de l'UEO, réuni à Petersberg, près de Bonn, a envisagé l'utilisation d'unités militaires sous l'autorité de l'UEO, pour des missions humanitaires ou d'évacuation de ressortissants, des missions de maintien de la paix et des missions de gestion des crises y compris les opérations de rétablissement de la paix.

surtout les plans renseignés et annotés par l'analyste d'images, ainsi que son rapport d'interprétation.

Ce dossier est envoyé, non seulement à l'organisme demandeur, mais également à la Cellule de Planification et à chacun des 13 Etats membres ou membres associés.

Le Centre Satellitaire de l'UEO fonctionne donc en totale transparence entre les pays membres, ou membres associés, par l'utilisation de toutes les sources spatiales accessibles, de nature commerciale ou par le biais d'Etats possesseurs de systèmes satellitaires (Hélios). Selon le Colonel de l'armée de l'air française Bernard Molard<sup>11</sup>, les images spatiales proviennent pour 40% de Spot, 20% d'IRS, 17% d'Hélios et 15% d'images russes. L'acquisition d'une cabine de théâtre de type Eagle Vision (développé par Matra au profit des Etats-Unis) avait d'ailleurs été envisagée pour pouvoir traiter les images sur un théâtre.

Le Colonel Bernard Molard précise qu'il n'est pas question de faire double emploi entre l'OTAN et l'UEO, et qu'il n'est écrit nul part que les Etats-Unis partageront toujours les priorités stratégiques de l'Europe.

### c) Les enseignements des conflits récents.

La **guerre du Golfe** avait mis en lumière la grande dépendance des pays alliés aux moyens de renseignements américains. Ces derniers distillaient à leur convenance les informations qu'ils jugeaient utiles de fournir. Le recours à des images spatiales civiles et commerciales a pallié le manque de moyens d'observation spatiaux militaires européens.

Spot a constitué, pour la France, et dans une moindre mesure Landsat, la source principale de renseignement image. Ces images ont contribué, selon Gérard Brachet<sup>12</sup>, à préparer les missions, effectuer une reconnaissance avant et après les missions, à mettre à jour ou à créer de la cartographie. Les images multispectrales Landsat, ont permis de relever le couvert végétal ou les zones humides, permettant ainsi aux troupes et aux véhicules d'éviter les zones inondées, et a contrario de repérer les terrains assez fermes pour supporter le passage de chars. La société russe Soyouzkarta a diffusé, pendant le conflit, des images entre 3m et 5m de résolution spatiale, prises par des satellites « civils » équipés d'une caméra multispectrale couleur KFA-1000.

La guerre du Golfe a donc révélé la forte dépendance aux moyens américains et la nécessité d'acquérir une capacité nationale, éventuellement en coopération ou partenariat pour l'exploitation. Le renseignement de documentation, par la création de base de données, permettrait de suivre les évolutions et donc prévenir toute crise par des moyens politiques et diplomatiques. Les données réactualisées en des délais compatibles avec la manœuvre opérationnelle, autoriseraient la préparation d'emploi des armes et la mise en œuvre des forces(choix d'objectifs par exemple), la conduite des opérations (Battle Damage Assessment notamment).

---

<sup>11</sup> Interview du Colonel Bernard Molard, chef du Centre Satellitaire de l'UEO, dans la revue Defense News du 7 au 13 décembre 1998.

<sup>12</sup> Propos de Gérard BRACHET, Président de SPOT IMAGE, Air et Cosmos n°1328 du 22 au 28 avril 1991.

La **crise du Kosovo** a confirmé l'importance des fonctions de renseignement mais a également montré leur antinomie puisque le renseignement reste avant tout national même au sein d'une alliance ou d'une coalition<sup>13</sup>.

Le ministère français de la défense précise dans ses enseignements du Kosovo<sup>14</sup>, que la maîtrise de l'information a été une des clés du succès des opérations. La bonne connaissance du champ de bataille, l'accès à l'espace, la multiplication des vecteurs tout temps, la permanence de certains vecteurs comme les drones (UAV) au-dessus du théâtre, permettent d'adapter la manœuvre et rendre délicat le développement de la stratégie ennemie. Ces capacités conditionnent pour beaucoup les aptitudes d'un Etat à devenir nation cadre. Outre des moyens d'acquisition, il convient également de disposer de moyens de recueil, d'analyse, de partage, de circulation du renseignement, de communications à haut débit, de chiffrement par des modes adoptés par tous.

Malgré un écart important avec les moyens de renseignement américains, la capacité française d'acquisition de données et d'informations, développée depuis la guerre du Golfe, confère autonomie de renseignement, gage du maintien de la souveraineté nationale et de la crédibilité au sein d'une alliance.

Les enseignements du Kosovo confortent les orientations retenues pour le modèle d'armée 2015 : complémentarité des capteurs et des porteurs pour couvrir l'ensemble des conditions climatiques et réduire les actions adverses de leurrage ; réduction des délais entre capteurs et centres de décision ou les forces (acquisition de moyens d'exploitation et de diffusion).

Globalement, la permanence et la complémentarité des capacités américaines relativisent les moyens français d'écoute et d'observation. La France a montré qu'avec des moyens relativement limités (Hélios, Mirage IV P, Mirage F1 CR, drones, hélicoptère Horizon), et malgré des conditions météorologiques défavorables, ont fourni des données de qualité.

Une capacité tout temps, permanente, de moyens complémentaires, voire redondant pour recouper l'information, et de diffusion rapide (le renseignement de situation se périmé très rapidement) constituent le gage d'une autonomie nationale d'appréciation de situation.

Conclusion partielle : il apparaît souhaitable que les pays européens, hors du cadre de l'OTAN contrôlé par les Américains d'un point de vue du commandement, des moyens et des circuits de renseignement, se dotent d'une capacité d'appréciation de situation propre. Une coopération est totalement nécessaire, compte tenu des coûts induits par la mise en place d'un système satellitaire. Cette mise en place passe par une très forte volonté politique, et peu constituer un l'amorce d'une défense européenne commune ou tout au moins du pilier européen de l'alliance.

L'exploitation tripartite Hélios 1, a montré qu'il était possible de partager un système commun et concéder par-là même une part de souveraineté, mais les

---

<sup>13</sup> Kosovo : une guerre d'exceptions, Rapport d'information n°2022 de l'Assemblée Nationale.

<sup>14</sup> Ministère de la Défense, Les enseignements du Kosovo – analyses et références – Novembre 1999 ; document distribué par la Direction de la COmmunication de la Défense (DICOD).

exploitants des trois nations mettent en doute l'obtention d'une telle efficacité s'il fallait partager un même système entre un plus grand nombre nations.

Les faiblesses européennes existent notamment dans les domaines de l'exploitation des informations obtenues par les Américains où collectées sur le marché international.

Au vu des capacités européennes existantes, l'effort doit porter sur la mise en place de moyens et de structures qui élargissent les capacités nationales déjà existantes. La veille stratégique en particulier pourrait déjà être assurée à partir de sources ouvertes par un organisme européen.

Remarque : cette conclusion partielle mérite une étude plus en profondeur en formulant des propositions sur les aspects politique, industriel, d'organisation et de fonctionnement.

## **II°) Approche de la faisabilité d'un renseignement européen**

### **21) Un renseignement européen pour répondre à quels besoins ?**

L'effort de concertation et de confiance que sous-tend la réalisation d'un outil multinational de renseignement exige un puissant facteur incitatif. L'existence d'une menace, d'un péril commun, pourrait naturellement constituer un tel aiguillon, mais il ne serait que conjoncturel et donc peu propice avec l'élaboration d'un outil de renseignement permanent associé à une politique de renseignement sur le long terme.

En outre, le manque de lisibilité du contexte international, tout en suggérant la nécessité d'une évolution du renseignement en Europe, interdit de dégager des risques clairement identifiés et donc suffisamment fédérateurs.

Il semble donc plus opportun, en s'appuyant sur une volonté politique forte, de déterminer les besoins structurels de renseignement communs aux états européens ou aux organisations qui les représentent collectivement.

Ces besoins peuvent, par souci de clarté être hiérarchisés en fonction de leurs niveaux d'exploitation : niveau stratégique (économique, politique et militaire), niveau stratégique et opératif « haut » (politique et militaire), niveau opératif « bas » et tactique.

#### **a) Informer de manière autonome les décideurs européens, politiques et militaires.**

**Au plus haut niveau, l'outil de renseignement européen doit permettre aux états de l'UE d'accéder aux informations permettant d'élaborer et conduire les diverses politiques communes de l'Union.**

Ces diverses politiques s'appliquent aujourd'hui dans de nombreux domaines : économie, technologie, sécurité publique, bientôt défense et diplomatie, et ce dans un contexte de forte compétition mondiale face à d'autres ensembles régionaux ou grandes puissances. Toutes ces politiques européennes s'avèrent difficiles à élaborer car sont par essence consensuelles. Elles doivent par conséquent être construites et étayées sur la base d'informations suffisamment objectives, fiables et vérifiables pour être admises par tous les pays concernés.

Ainsi, ces politiques communes (PAC, PESCD....) exigent la détermination de besoins communs en renseignement. A ceux ci répondra nécessairement l'élaboration d'une politique européenne du renseignement, impliquant la mise en place de structures et d'outils techniques éventuellement indépendants des moyens nationaux. Ces derniers resteraient en effet au service des intérêts particuliers des états membres, et de ce fait ne sauraient de manière crédible constituer des sources objectives de renseignement au sein d'une association d'états restant concurrents dans certains domaines, sauf à recouper systématiquement les informations fournies.

A titre d'exemple, la recherche d'informations économiques permettra à l'UE en tant que telle, d'affronter la compétition économique internationale dans des secteurs où ses états membres proposent des projets communs ( aéronautique, espace...). Au rebours dans le champs politique, les récentes crises balkaniques ont démontré à l'envie que l'Europe ne peut arrêter de position commune en matière de sécurité collective sans évaluation fiable des situations et des risques. Ainsi, en 1991-92, faute des renseignements nécessaires, l'UE à t-elle fait état de ses divergences d'approche politique face à la montée des indépendantismes en ex-Yougoslavie ; ce faisant elle laissait le champs libre à l'action de la diplomatie américaine.

b) agir en contre pouvoir, comme en complément, des Etats-Unis, dans le cadre de l'OTAN.

Au niveau stratégique et opératif « haut », il s'agit de donner à l'Europe une réelle capacité autonome d'évaluation et de planification des opérations militaires, intervenant, soit en renforcement soit en vérification des moyens et capacités similaires mis à la disposition de l'OTAN par les Etats-Unis.

Il semble aujourd'hui admis que la défense de l'Europe doit se faire dans le cadre de l'OTAN, mais avec un effort de re-équilibre budgétaire auquel devra correspondre une répartition plus équitable des responsabilités.

Dans ce cadre, il importe que les européens se donnent les moyens techniques et humains de contribuer, sur leurs ressources propres, aux travaux de planification et de conduite des opérations au sein de l'Alliance. Or, toute activité de planification et de conduite suppose l'acquisition initiale du renseignement. L'Europe doit donc développer sa part des moyens nécessaires à l'OTAN pour les tâches de recherche, de traitement et de diffusion du renseignement. Il s'agit de tenir un rang de décideur et non d'acteur, de partenaire et non de simple exécutant.

Mais dans ce cas, faut il développer au sein de l'UE des structures et capacités de renseignement communes ; la mise à disposition d'une somme de capacités nationales ne permettrait-elle pas aux Etats-Unis et à l'Europe de parvenir au nouvel équilibre évoqué ci-dessus ?

Les récentes opérations des Balkans apportent sur cette question un éclairage intéressant. En effet, de nombreux états contributeurs de forces se sont plaints d'une mauvaise diffusion, voire une rétention d'informations, de la part de l'OTAN. Or, celles-ci émanaient quasi exclusivement de sources américaines. Cette situation a pesé sur la conduite des opérations et la répartition des missions aériennes,

effectuées au détriment des européens sur la base d'analyses invérifiables faute d'autres sources. Une crise de confiance, voire un début de fronde, des petits pays de l'Alliance est également apparu fournissant à Milosevitch des raisons d'espérer.

Face à une telle situation, l'Europe, en tant que telle, doit détenir de façon autonome l'éventail complet des moyens d'acquisition et d'exploitation du renseignement.

Dans le cadre d'une mission conduite par l'Alliance, détenir cette capacité est une condition nécessaire pour de ne pas se laisser imposer des options politico-militaires qui seraient incompatibles avec les intérêts communs de ses états membres. Par conséquent, il importe que les décideurs politiques et militaires de l'Union disposent des moyens d'apprécier la validité des choix de l'Alliance et la sincérité de ses motivations indépendamment des sources d'informations OTAN (donc américaines).

De surcroît, l'Europe, en tant qu'acteur politique émergent, se doit également d'intervenir indépendamment de l'OTAN, afin de préserver au moins la stabilité de son propre espace géopolitique dans le cadre des missions définies au sein de l'accord de Petersberg. Pour ce faire, il lui faut détenir les capacités à déterminer l'opportunité d'une intervention, particulièrement au moment où s'ébauche une force d'intervention européenne de 60 000 hommes. En d'autres termes, il s'agit de ne pas renouveler l'aveu d'impuissance qui a conduit à l'intervention des Etats-Unis dans le règlement des crises balkaniques

Il devient donc impératif de créer un outil de renseignement commun, efficace, qui exclue toute spécialisation excessive par nation. Certes, cette option pourrait conduire à une redondance de moyens avec ceux détenus par les Etats-Unis, mais tel est le prix de la confiance au sein de l'Alliance et d'une indépendance minimale de l'Europe à l'égard de celle ci.

#### c) Pouvoir engager le corps européen d'intervention.

De même, au niveau tactico-opératif, il apparaît nécessaire de pouvoir doter le futur Corps européen d'intervention en capacités de renseignement.

Cette capacité apparaît indispensable à la planification et à la conduite des opérations militaires sans apport de moyens non européens, gage d'indépendance sur le terrain et d'autonomie de décision sur le théâtre.

Ces capacités devront exister d'une part sous forme d'un « soutien au renseignement » dispensé à la force européenne à la manière dont la DRM agit au profit des forces françaises, et d'autre part sous l'aspect de moyens d'acquisition de traitement et de diffusion du renseignement en interne au théâtre.

Enfin, il s'agit d'accéder à des équipements et des technologies inaccessibles aux pays européens pris séparément.

Afin de satisfaire à tous les besoins précédemment évoqués, et ce dans un contexte budgétaire difficile, seul un effort de coopération permettra d'accéder aux équipements et aux technologies nécessaires. Cela concerne non seulement les moyens techniques, mais aussi les structures ou organismes d'évaluation.

Le CS/UEO en dépit de ses limites constitue l'exemple type de réalisation européenne.

Conclusion partielle : sans préjuger de la forme que pourrait prendre un effort de renseignement européen, en particulier le degré d'intégration des structures et des moyens afférents, l'ultime justification de cette évolution sera, au-delà des besoins concrets, de marquer l'arrivée de l'Europe en tant que telle dans le cercle très fermé des organisations ayant accès sans restriction à l'information

## 22) Un renseignement européen au profit de quelle Europe ?

La question qui s'impose à ce stade est de savoir au profit de quelles instances ce renseignement européen pourrait travailler. En effet, ce point conditionnera directement l'architecture ( degré d'intégration, structure) et l'étendue des moyens qui lui seront consacrés.

### a) L'option 1 : approche décentralisée.

**La première option consisterait à faire agir un « renseignement européen » au profit des divers états membres de l'UE ou au moins des états contributeurs en moyens et personnels.**

Dans cette optique, les services de renseignement nationaux conserveraient un rôle prépondérant, mais avec l'accès à de nouveaux capteurs acquis, exploités gérés au sein de structures communes.

Ces services nationaux agiraient alors au profit de leurs états respectifs, mais en bénéficiant d'un effet de synergie lié à une coopération accrue entre eux. Ce choix débouche dès lors sur une organisation souple du renseignement européen.

Il conviendrait alors de créer des instances permanentes de liaison entre services de renseignement civils et militaires équivalents, dont la finalité serait de définir une politique d'emploi des moyens, à la fois rationnelle et équitable. De plus en fonction des besoins et des affinités du moment, cette instance serait également un lieu d'échange d'informations entre services nationaux.

Les buts recherchés dans une telle option seraient donc le développement de capteurs techniques particulièrement onéreux et inaccessibles à un état unique, de faciliter la coopération d'unités et des services de renseignement européens au sein de forces multinationales de circonstance.

Dans ce contexte, le « moteur » de la construction d'un renseignement européen serait un « pragmatisme technique » où, l'Europe confrontée aux besoins en renseignements du moment, serait progressivement contrainte à se doter des outils et des procédures de coopération qui lui font aujourd'hui défaut.

Il faut noter que les limitations liées aux questions de souveraineté et de confidentialité seraient ici suffisamment estompées pour ne pas constituer une véritable entrave au fonctionnement des outils de renseignement européens.

### b) L'option 2 : l'approche centralisée.

**Une autre option envisageable serait la création d'un renseignement européen au service des instances européennes, déjà instituées ou en devenir.**

La finalité ici recherchée serait de créer un outil de renseignement au service des institutions européennes plutôt qu'à celui des états membres.

Disposant à cet effet de moyens et de structures spécifiquement européens, cet outil serait mis en place par un financement partagé ou constitué par la mise en commun de moyens clairement détachés des structures nationales de renseignement.

Il s'agirait en l'occurrence d'institutions ayant déjà des compétences supra nationales dans des domaines traditionnels d'intervention de la fonction renseignement : d'une part, l'Union européenne dans les domaines économique, technologique et la sécurité publique, et l'UEO dans le domaine de la défense. Il faudra également y ajouter certaines individualités et états-majors : M.PESCD (J. SOLANA), l'UPPAR (Unité de Prévision de la Politique et d'Alerte Rapide), le COPS (COMité Politique et de Sécurité).

Ces organisations présentent encore aujourd'hui un caractère relativement spécialisé, appelé à disparaître avec l'intégration progressive de la fonction de défense par l'UE, sur laquelle il convient donc de centrer notre réflexion.

Cependant, une lacune de taille apparaît d'emblée : l'UE n'est pas encore une entité politique à part entière. Or, le renseignement est un acte politique relevant de la puissance régaliennne des états. Comment résoudre cette opposition ? Seul un volontarisme politique fort inscrit dans la logique de la construction européenne serait alors le « moteur » de l'élaboration d'un renseignement européen.

#### Conclusion partielle.

Le dilemme est donc le suivant : un renseignement européen réaliste implique probablement un lien de subordination de cet outil à une instance de liaison et de coordination consensuelle. Celle-ci ne devra pas remettre en cause la souveraineté des états, la confidentialité des sources et les alliances extra européennes de certains pays de l'UE. L'option 1 semble donc plus satisfaisante. Mais une telle option serait-elle révélatrice d'une véritable ambition de construire un pilier européen de sécurité et de défense ?

### 23) Avec quels moyens et structures existants et / ou supplémentaires ?

Il s'agit ici d'étudier les moyens et structures à utiliser dans un avenir proche au profit de l'Europe de la défense. Le but est de créer une communauté du renseignement plus cohérente, dotée de moyens comparables à ceux des Etats-Unis. En la matière, toutes les études actuelles amènent à la conclusion que le renseignement européen ne se construira pas ex-nihilo. Il sera le fruit d'une évolution s'appuyant sur les structures existantes, quitte à en créer de nouvelles en fonction de l'apparition de nouvelles opportunités liées à l'évolution de la situation et en définitive aux décisions politiques nationales et internationales. Le principal progrès réalisé par la PESD avec le traité d'AMSTERDAM a ainsi été la décision de créer une Unité de prévision de la politique et d'alerte rapide, afin d'appuyer le rôle de « M. PESD ».

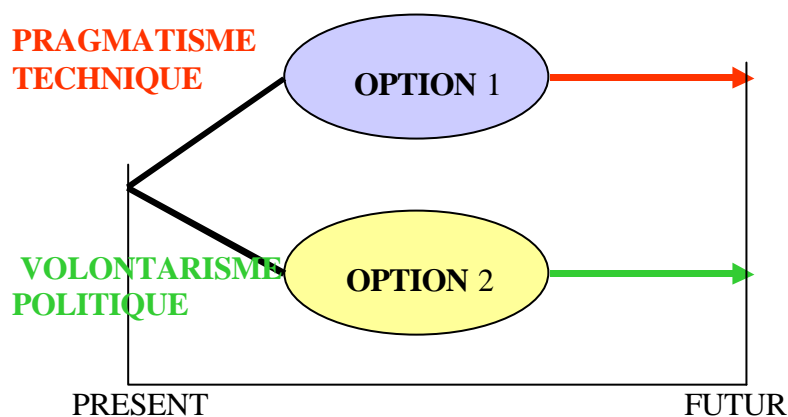
Cependant, s'il y a consensus sur la voie à suivre, des divergences apparaissent quant au produit final.

### a) L'état final recherché

Deux directions de recherche s'opposent dans la conception du futur renseignement européen.

Le premier scénario décrit un développement séparé et exclusif l'un de l'autre des deux options précédemment décrites.

Développement exclusif d'une ou l'autre des options



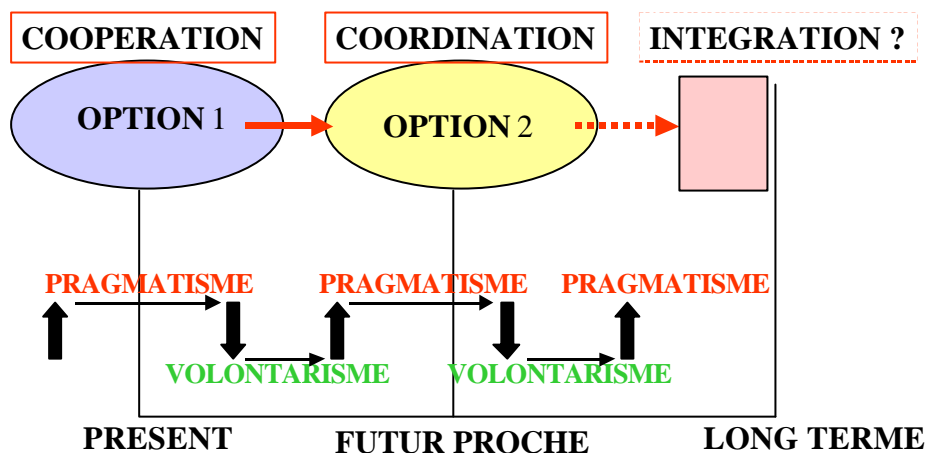
La construction d'un renseignement européen pourrait soit être le fait d'une expression de besoins successifs spontanément générés par les circonstances et l'actualité, soit relever de décisions politiques s'inscrivant dans une logique d'affichage de la construction de l'Europe de la défense.

Dans le premier cas de ce scénario, l'élément « moteur » serait le pragmatisme technique et l'état final probable un renseignement européen fondé sur une coopération accrue certes très souple, mais par trop ponctuelle, sans interopérabilité, de faible efficacité à l'échelle de l'UE et finalement peu représentative de l'Europe de la défense.

Dans le second cas, l'élément moteur serait le volontarisme politique et l'état final un renseignement européen relativement intégré avec un certain nombre d'organismes et moyens de renseignement communs, sans oublier une forte coordination via une structure intergouvernementale. Cependant, les esprits ne semblent pas encore prêts à une telle révolution.

Le second scénario envisage quant à lui un développement successif des options au fur et à mesure de la construction de l'Europe de la défense.

#### Développement successif des options



Le renseignement européen aurait alors pour état final un renseignement de plus en plus intégré dans le cadre d'un processus progressif en fonction de l'évolution des mentalités, des pressions politiques et des exigences liées aux besoins. Le moteur d'un processus de ce type serait « à deux temps », c'est à dire une alternance de volonté politique et de pragmatisme se relayant et se complétant au gré du contexte.

#### b) La confidentialité

Le premier obstacle à la coopération est la sécurité. La confiance et la sécurité sont nécessaires pour protéger le renseignement sensible et les méthodes de recueil, notamment les sources, d'une diffusion inopportune et inappropriée. C'est le problème que rencontre toute agence qui traite avec le monde extérieur. La protection totale n'existe pas. Plusieurs facteurs sont à prendre en considération.

Tout d'abord, avec la multiplication des échanges, les risques potentiels tendront à augmenter. Il ne faut pas exclure que ce constat puisse développer des réticences à l'échange.

Ensuite, le risque existe a priori qu'une ou plusieurs agences impliquées dans une politique européenne de renseignement puissent fournir des informations sensibles à des alliés plus importants ou agir sous leur influence.

Enfin, la culture sécuritaire est extrêmement différente entre la communauté du renseignement et l'UE.

## 24) Les contraintes prévisibles

Quelle que soit l'option choisie pour atteindre l'état final recherché, les bâtisseurs de la future structure européenne du renseignement devront vaincre au moins cinq types d'obstacles prévisibles.

Le premier obstacle potentiel est constitué par la crainte que l'intensification des échanges européens ne nuise aux relations privilégiées avec des partenaires importants. A la base de cette interrogation se trouve la coopération en matière de renseignement entre le Royaume Uni et les Etats-Unis. Il faudra persuader les nations participantes qu'une coopération européenne accrue ne doit pas pour autant être considérée comme un obstacle pour les relations transatlantiques bi- ou multilatérales. Dans le même esprit, l'intégration européenne est compatible, voire souhaitable, pour signer des accords de sécurité avec de nouveaux alliés potentiels.

Le deuxième obstacle est lié à la nécessaire coordination à assurer entre les parties prenantes. La problématique est simple. Elle dérive d'une approche pragmatique. Il s'agit de concilier les conceptions du travail liées à la sécurité et aux méthodes de travail. Comme une organisation de renseignement n'a véritablement confiance qu'en son propre travail, il s'agit bien de faire en sorte que le travail de tous soit aussi le travail de chacun. Concrètement, cela revient à éviter les concepts et les méthodes antagonistes. De ces réflexions découle inévitablement l'aspect linguistique de l'organisation de la future structure européenne. Essence des nations pour les hommes politiques qui se sentent défenseurs de la souveraineté nationale, la langue sera dans toutes les hypothèses une pierre d'achoppement. Du moins, elle sera affichée en tant que telle officiellement. Déjà, l'obstacle linguistique est moins fort dans les relations quotidiennes des hommes et des femmes du renseignement que ne le laissent supposer les discours. Il faut certes trois à cinq ans pour former un linguiste, mais un bon niveau de connaissance linguistique scolaire suffit pour les relations de travail quotidiennes.

La définition claire d'une politique de renseignement sera le troisième impératif à respecter. Il sera postérieur à un nécessaire débat politique sur le sujet. Si les employeurs des services de renseignement ne parvenaient pas à fixer des missions claires en termes autres que généraux à leur outil de renseignement, les domaines d'application d'une politique européenne de renseignement pourraient être très limités. L'intégration ne doit pas être qu'un discours, mais l'affichage déterminé de priorités pour orienter la recherche et l'exploitation du renseignement ne peuvent que renforcer l'intégration.

Enfin, il convient d'empêcher les programmes d'acquisition satellitaires de monopoliser le débat. Certes, l'argument financier est moteur de la construction du renseignement européen, et c'est seulement en assumant les coûts à plusieurs et en utilisant conjointement le matériel nécessaire que les nations européennes pourront se doter d'une capacité minimale de technologie. Cependant, il s'agit bien ici d'étudier l'intégration, plus ou moins poussée, de tous les moyens nationaux. A ce titre, faire l'impasse sur la mise en commun des moyens à faible coût nuirait au but recherché. La recherche humaine, notamment, pâtirait de cette démarche.

Sur cet aspect des défis à relever pour rendre possible et viable l'intégration, il faut traiter du manque endémique de personnel dans les structures actuelles. Sans finances, point de personnels ; sans personnels, point d'intégration. Le même arbre des causes s'applique aux moyens techniques. Pour intégrer en temps réel le renseignement dans la conduite des opérations, l'UEO devra disposer de réseaux de communication protégés à large bande et à débit élevé.

Il s'agit encore de persuader maintenant les bâtisseurs de l'Europe que toute menace n'a pas disparu avec l'ennemi bien connu qu'était le Pacte de Varsovie. Il s'agit bien de gérer un vide, qui n'est qu'apparent : de nouvelles menaces sont apparues.

#### a) La situation du renseignement dans cinq ans

Déjà, les menaces à la sécurité et à la stabilité des nations n'émanent plus des seules entités étatiques adverses et de leur appareil militaire. Ce fait est une réalité et non plus une tendance. Les menaces sont et seront poly formes. Elles seront difficiles à appréhender. Quelle sera leur nature et quel sera le rôle du renseignement européen intégré pour les contrer ?

Il est possible de lister les principales activités objet dans le futur proche de la surveillance des services de renseignement européens : trafic d'armes conventionnelles, fanatisme religieux, immigration clandestine massive, corruption, trafic de matières nucléaires, action de groupes extrémistes religieux, terroristes ou anarchistes, de sectes, disposant d'armes auparavant réservées aux seuls militaires, (par exemple des missiles sol-air), crime organisé d'organisations mafieuses mieux équipées que leur armée nationale (matériels militaires, de transmission, informatique), drogue, blanchiment d'argent occulte. Cela se traduit pour la communauté du renseignement par de nouveaux défis : satellites, OSINT (renseignement de sources ouvertes), renseignement économique, guerre de l'information, guerre des réseaux, formation commune et emploi d'analystes, évaluation commune du renseignement multisource.

Déjà, le renseignement a acquis un rôle clé dans des domaines tels que la maîtrise des armements aux niveaux mondial et régional et l'instauration de la confiance, la prolifération des armes de destruction massive, les missiles balistiques et les technologies connexes, la lutte contre le terrorisme international et le crime organisé, la gestion des conflits ou la surveillance des cessez-le-feu. Beaucoup reste à faire, en matière de détection des lancements de missiles notamment. La notion d'alerte est primordiale pour sentir le rôle d'un renseignement européen.

Il faudra que ce renseignement participe également à la promotion de la protection des troupes en opération contre les nouvelles menaces. De plus en plus, les soldats européens interviennent dans des zones où l'autorité de l'état a disparu. Généralement, elles sont dominées par des seigneurs de la guerre, des chefs de guerre locaux vivant de trafics lucratifs. Prendre en considération cette réalité ne peut qu'avoir de bonnes conséquences sur la sécurité des soldats et, par voie de conséquence, sur la réussite de la mission.

Il convient cependant de noter que le caractère aléatoire des crises défie la planification à long terme des moyens d'investigation et limitera le travail du renseignement européen intégré. De plus, les institutions à naître devront éviter un emploi condamnable du renseignement.

#### b) L'adaptation aux nouvelles technologies

Les milieux intéressés directement ou non ont tous intérêt à ce que le renseignement en matière de sécurité parvienne à suivre les progrès révolutionnaires réalisés dans le domaine des communications à l'échelle de la planète. La surinformation impose de trier les données. On parle maintenant de cybercrime. Ceci implique que l'Europe acquiert des systèmes très sophistiqués de fusion de l'information.

En conclusion de cette partie sur les contraintes prévisibles, notons que l'histoire de l'Europe depuis 1945 regorge d'exemples d'intégration intergouvernementale ou même supra nationale pour des domaines politiques qui avaient toujours jusqu'ici des compétences nationales. C'est ce qui rend l'intégration européenne si difficile à comprendre pour les observateurs extérieurs, les EU par exemple. Comme le montrent, une fois de plus, les progrès réalisés concernant la monnaie unique, ce processus a de fortes chances de se poursuivre, à son propre rythme, même sans la pression externe qu'exerçait la guerre froide.

#### III°) propositions.

Un objectif final envisageable à long terme pourrait être une instance intergouvernementale voire supra nationale de renseignement. Ceci implique en préalable un fort degré d'intégration politique et militaire qui n'est pas à l'ordre du jour.

Les objectifs recherchés à plus brève échéance seraient :

- 1) Promouvoir une coopération entre services susceptibles de déboucher sur une coordination ultérieure de leurs actions.
- 2) Accéder à des moyens techniques d'acquisition, d'exploitation et de diffusion du renseignement actuellement inaccessibles aux divers états européens.

Les propositions formulées ci après concourent à la réalisation de ces buts.

#### Propositions relatives au cadre politique.

- **Identifier les besoins généraux et communs en renseignement** et les exprimer dans un document formel. Déjà, les sommets de Cologne et d'Helsinki ont défini un premier besoin commun : les missions de type «Petersberg ». Le besoin d'une capacité autonome d'évaluation et d'appréciation de situation stratégique semble acquis depuis le retour d'expérience du Kosovo.
- **Puis élaborer une « politique européenne du renseignement »** (PER) liée aux besoins exprimés par la PESCD ( renseignement policier, douanier, militaire etc....). Cette politique n'a initialement pas besoin d'être exhaustive et

contraignante et pourrait constituer un volet additionnel de la PESC-D. Elle viserait à créer une culture européenne du renseignement. Ultérieurement, il conviendrait en fonction du niveau d'intégration d'en faire une politique européenne à part entière.

- Dans le cadre de cette politique, **promouvoir un pacte de sécurité renseignement** qui définirait les informations que tout état signataire serait obligé de communiquer à ses partenaires.  
Ex : l'Allemagne à vent d'un risque d'attentats en France, la France détecte une menace contre des intérêts italiens en Méditerranée, etc. La liste et les domaines des informations serait précisées dans les accords de manière exhaustive.

#### Propositions relatives à l'aménagement des structures.

- **Renforcer en moyens et personnels la section renseignement de l'UEO et la regrouper avec le centre de situation en un organisme unique (OURE : Organisme Unique de Renseignement Européen).** Celui-ci travaillerait au profit des décideurs politique nationaux, des responsables européens en charge de la sécurité et de leurs états-majors (la cellule de planification de l'UEO, puis de l'état-major européen).
- **Cette OURE devrait recevoir un mandat élargi** à tous les domaines du renseignement du moment qu'ils ont une implication militaire ou politique (ce qui exclut par exemple l'intelligence économique pure). Ce mandat devra être permanent et émaner du décideur politique (états via le Conseil de l'UEO puis de l'UE). En contrepartie le nombre d'états impliqués dans cet organisme unique devra être réduit (pays membres de l'UE au lieu des 27 de l'UEO).
- **Cet OURE devrait également se compléter d'une cellule d'évaluation des renseignements.**
- **Co localisation** de l'OURE avec les instances de l'UEO puis de l'UE.
- **Il conviendra de mettre en place auprès de l'OURE des officiers de liaison provenant des services de renseignements nationaux et de l'OTAN.**
- **Idem pour une cellule de coordination entre ces services** s'ils reçoivent un mandat de l'OURE qui assurerait également la coordination avec la fonction renseignement de l'OTAN si nécessaire. Cette cellule serait permanente et pourrait être renforcée à la demande des OL mentionnées ci dessus.
- **Création d'une division renseignement au sein de l'EME** ( état-major européen) cette division renseignement serait armée par un noyau dur multinational comprenant en particulier des officiers de liaison des différents services nationaux.

#### Propositions relatives à la méthodologie.

- Pour faciliter une telle évolution, **des procédures et messageries de renseignement européennes ( mais intelligibles par l'OTAN) devront être élaborées.**
- **Ces procédures devront faire l'objet de stages** dispensés soit en national (initialement), soit dans un centre européen de formation au renseignement (ultérieurement dans un contexte accru d'intégration européenne). L'objet ici recherché serait l'acquisition d'habitudes de travail communes.
- **Une langue de travail unique sera adoptée.**
- **Harmonisation** du vocabulaire et des notions propres aux activités de renseignement.
- **Création de groupes thématiques de travail et d'échanges** destinés à traiter en commun des sujets ponctuels intéressant plusieurs services nationaux.

Propositions relatives au développement des moyens techniques.

- **Certaines capacités exigeant des moyens techniques coûteux pourront être développées en coopération** (observation spatiale, drones haute altitude, matériels de GE, systèmes d'interception et d'analyse automatique des communications...). La structure la mieux adaptée serait sans doute des coopérations tri ou bipartites avec une répartition des tâches et spécialisation (ex : 3 pays associés sur un satellite radar, 2 autres sur un drone haute altitude etc....). Pour les moyens nationaux déjà existants des interfaces de traitement du renseignement seraient à développer pour améliorer leur interopérabilité
- Au plan du renseignement militaire (à tous niveaux de Cdt), ces moyens techniques augmentés de moyens techniques et humains nationaux **pourraient être regroupés au sein d'une unité multinationale de renseignement militaire** sur le modèle de la BRGE française et sur le principe de la BFA.
- Au plan du renseignement d'environnement le rattachement de moyens spécifiques ( systèmes fixes, navires et avions destinés à l'écoute).
- **Conception et mise en œuvre de système de transmission** sécurisé travaillant en réseau entre les acteurs d'un outil européen de renseignement. Ceci implique l'établissement de protocoles et de mécanismes d'échanges.
- **Création d'une base de données commune** (renseignement de documentation) tenant compte des zones de compétence privilégiées des services nationaux.
- **Le recours à une forme de sous-traitance** auprès d'experts accrédités éventuellement issus des organismes économiques, scientifiques, juridiques de l'UE.

Proposition relative au compendium.

- Procéder par étapes (« politique des « petits pas ») :
  - 1) Rechercher une meilleure **coopération** permanente entre services nationaux via un organisme de liaison, tout en initiant des programmes d'équipement dur l'ensemble de la gamme des capteurs, systèmes de traitement et de diffusion du renseignement.
  - 2) Evoluer vers une **coordination** des services nationaux sur des objectifs renseignement communs définis par des instances européennes via l'organisme de planification et de centralisation des informations (OURE). Mettre en œuvre des structures et des capteurs développés en commun.
  - 3) Selon l'occurrence d'une **intégration** des fonctions de défense, procéder à la constitution d'un service intégré de renseignement (reste hypothétique en fonction de la construction d'une Europe politique).

#### Quels outils réaliser en commun ?

Une solution pourrait être la mise en commun, via un organisme centralisateur, des renseignements obtenus par les systèmes spécifiques de chaque nation. Ces dernières conserveraient ainsi leur souveraineté d'appréciation, tout en participant à l'élaboration de capacités communes de renseignement. Les nations qui ne possèdent aucun, voire peu de moyens ou de ressources, à partager, pourraient par ce biais contribuer financièrement à la mise place d'une telle organisation centralisée. Les informations obtenues le seraient au prorata de leur participation au coût de fonctionnement ou d'acquisition de moyens.

Dans ce dernier cas, la mise en place de systèmes communs à deux ou trois nations restent tout à fait possible (imagerie radar entre l'Allemagne – l'Italie et l'Espagne), au moins pour des raisons de coût. Les technologies duales sont à privilégier, à l'instar de la communauté des plates-formes Spot3/Hélios1 et Spot5/Hélios2.

Rien n'exclut cependant le développement et / ou l'acquisition de capacités communes, complémentaires aux moyens nationaux (exemple de la cabine de théâtre de réception et d'exploitation « Eagle Vision » de Matra, que le Centre Satellitaire de l'UEO envisageait d'acquérir à une époque).

Par ailleurs, le secteur civil laisse envisager l'achat d'images à haute résolution (imagerie russe KFA et KVR, les sociétés privées américaines –Space Imaging, Orbimage, Earth Watch – Spot 5 à l'horizon 2004, les images indiennes IRS, les images israéliennes Ofeq). L'achat d'images par l'intermédiaire d'une organisation centrale réduirait singulièrement les coûts en évitant les doublons par l'achat séparé d'un même produit par différentes nations.

Le Centre Satellitaire de l'UEO constitue la base d'une telle organisation.

En terme de formation, cet organisme centralisateur permettrait de donner une culture commune du renseignement, par des méthodes et des standards à définir. On parle traditionnellement de « culture française du renseignement<sup>15</sup> » ou de culture

---

<sup>15</sup> Propos de l'Amiral Lacoste, ex-patron de la DGSE, lors du séminaire intitulé « la culture française du renseignement » en 1997 / 1998.

de telle ou telle nation. Ce serait là l'occasion de créer une « culture européenne du renseignement ».

Ces moyens devront compléter ceux mis à disposition de l'OTAN par les Etats-Unis, sans pour autant rechercher à se mettre en concurrence avec ceux-ci (principe de la « duplication utile »).

#### Quel état final obtenir sur le long terme et comment ?

L'objectif final pourrait être la création d'une instance intergouvernementale regroupant les responsables de haut niveau du renseignement sous la forme d'un bureau européen d'évaluation du renseignement.

Quel que soit le niveau d'intégration retenu, les futures structures de renseignement communes seraient élaborées à partir des embryons constitués par le Centre Satellitaire de TORREJON, la Section Renseignement et le Centre de Situation, qui exploite les sources ouvertes, au quartier général de l'UEO à Bruxelles. La logique de la démarche est alors de considérer que toute Europe de la défense sera postérieure à la mise en place d'une structure intégrée de renseignement européen, cette dernière succédant elle-même à une décision politique initiale. Pour avancer vers un renseignement européen, il faut désormais un consensus des hauts responsables sur les besoins en renseignement, la division du travail entre les deux côtés de l'Atlantique et les mécanismes d'évaluation conjointe au sein de l'UEO

#### Solution au problème de la confidentialité.

L'avènement d'une défense européenne imposera de mettre en place des structures de renseignement spécifiques. En ce qui concerne les rapports privilégiés que certains Etats entretiennent avec les Etats-Unis ou d'autres pays tiers, il sera nécessaire de créer des structures à deux vitesses. Une cellule renseignement au secrétariat gèrerait les sources ouvertes. Une autre cellule renseignement, rattachée au bureau planification traiterait les informations classifiées. Ce modèle serait utile et efficace en cas de constitution d'un GFIM, à effectuer nécessairement en liaison étroite avec l'OTAN.

L'intégration imposera d'harmoniser les procédures de sécurité et tout d'abord de définir les limites entre les questions qui relèvent de la sécurité et celles qui relèvent de l'économie : influence sur les questions concernant le renseignement, par exemple des techniques de décryptage ou des images commerciales de haute définition de l'espace.

#### **conclusion**

Le renseignement européen se fera très certainement car il s'agit d'une nécessité pour l'Europe. Cependant, cette nécessité n'apparaît pas encore comme une évidence : il faudra donc convaincre les Américains d'une part, certains états européens d'autre part. Ce sera donc une construction dissymétrique où les

mentalités évolueront lentement, tandis que les réalisations tirées par les besoins opérationnels progresseront par à coups.

La volonté politique devra alors, au moins lever les obstacles techniques, juridiques et politiques, au mieux accompagner cette construction du renseignement européen, et la relancer si nécessaire lorsque les besoins se feront moins pressants.

Faute de quoi, on ne verra pas émerger de renseignement européen, mais un « renseignement à l'européenne », sorte de méthode approximative et dépendante de l'appareil américain dont elle ne se démarquerait que par quelques artifices culturels de façade.